

# Les Mesneux

## Permettez moi ...

Madame, Mademoiselle, Monsieur, de revenir sur la tempête historique qui, le 26 Décembre 1999 s'abattait sur notre région. Notre Commune ne fut évidemment pas épargnée, mais les dégâts se limitèrent heureusement aux biens.

Comme bien souvent en pareil cas, ce sinistre d'ampleur nationale a suscité de très nombreux gestes de solidarité.

Au niveau des personnels de l'EDF tout d'abord, tous niveaux confondus, qui par leur disponibilité et leur compétence ont largement fait honneur à la notion de "Service". Des usagers ensuite, qui ont accepté des délestages de courant rendus nécessaires pour renforcer les régions les plus touchées. Mais aussi, et peut être surtout parce qu'elles sont les plus visibles, les solidarités de proximité dans notre commune, des pompiers tout de suite présents, ou du voisin qui

n'avait parfois que sa bonne volonté mais dont l'aide spontanée reconfortait.

C'est dans les situations extrêmes que la nature humaine peut révéler ce qu'elle a de meilleur, mais c'est au quotidien, dans le respect des autres et des règles de vie en collectivité, dans le rejet d'un certain égoïsme que s'exprime le plus sûrement notre solidarité.

Puisse cette tempête nous en avoir fait prendre conscience.

Jean-Claude LEVASSEUR.



## Travaux en cours



Depuis quelques jours dans la commune, vous avez pu constater des travaux. Ils consistent à l'enfouissement des réseaux électriques « basse tension » et des lignes de France Télécom, dans les endroits suivants :

Rue de Sacy  
Rue de la Charme  
Place de la Mairie.

Nous espérons que ces travaux ne vous ont pas trop gêné dans le quotidien.

Ils contribuent à l'amélioration de l'environnement de notre village.



## Comptes rendus sommaires des Conseils Municipaux

**Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les points suivants :**

### **1 - CLASSEMENT DES VOIES BRUYANTES :**

Dans le cadre de la loi du 31/12/92 relative à la lutte contre le bruit et d'un décret d'application du 09 Janvier 1995 relatif aux obligations des constructeurs de bâtiments au voisinage des voies bruyantes, Monsieur le Préfet a fait recenser et classer les infrastructures de transports terrestres en fonction de leur niveau sonore en 5 catégories. Il a communiqué les projets d'arrêtés concernant les voies ferrées et les autoroutes applicables dans le département de la Marne, qui concernent respectivement sur notre Commune le contournement Autoroutier Sud de Reims et le projet de ligne TGV-EST.

### **2 - BILAN FINANCIER 1999 : (arrêté au 20/12/99 sans la journée complémentaire)**

Présentation article par article, des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 1999. Aucun report n'a été voté en Investissement.

La section de fonctionnement dégage un solde positif de 154 797 Frs et la section d'Investissement un solde négatif de 215 843 Frs. Le résultat de clôture 1998 étant de 299 617 Frs, la commune termine l'année avec une trésorerie de 238 571 Frs.

### **3 - TRAVAUX DE RENFORCEMENT ELECTRIQUE BASSE TENSION POSTE "VILLAGE"**

Dans le cadre du renforcement du réseau électrique Basse Tension du poste "Village", déjà approuvé par la délibération n° 339 du 27/12/97, le SIEM propose de signer une convention pour la réalisation de ces travaux par l'entreprise D.R.T.P.

### **4 - ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL :**

La réglementation des marchés publics a été modifiée par décrets du 27/02/98. Ces décrets, qui transposent en droit français la directive européenne, ont été complétés par un arrêté en date du 22/04/98 et publié au Journal Officiel le 15 Mai 1998.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances et s'être assuré que celui-ci répondait aux nouvelles exigences réglementaires, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de gestion avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne et décide de confier la gestion de l'assurance des obligations statutaires du personnel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne qui accomplira sa mission conformément à la convention de gestion.

### **5 - DEMANDE D'OCCUPATION DES LOCAUX COMMUNAUX :**

Une demande émanant de l'Association l'Outil en Main de Reims et de sa région, qui sollicite l'autorisation d'utiliser pour ses activités d'éventuels locaux communaux.

Cette association dont la mission consiste à initier les enfants aux métiers manuels et à les sensibiliser à la culture et au patrimoine bâti, existe depuis 4 ans. Elle regroupe d'anciens artisans retraités dont la compétence et la qualité sont reconnues et qui mettent celles-ci à la disposition de jeunes enfants dans des spécialités artisanales très diverses (couvreurs, maçons, menuisiers, plombiers ...)

Des locaux pourraient être trouvés au bâtiment communal P3 sous réserve des autorisations des commissions de sécurité.

### **6 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services statistiques du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche réaliseront fin 2000 un nouveau recensement national de l'Agriculture. Afin d'établir de la façon la plus exacte la liste des exploitations, une commission communale doit être créée, dont le nombre et la qualité des représentants doit être prochainement définis. D'ores et déjà Mr Fery Alfred et Mr Griffon Thierry se sont déclarés intéressés.

### **7 - TEMPETE DU 26/12/99 :**

Les conséquences de la tempête du 26/12/99 sur les bâtiments communaux. Il s'agit principalement de dégâts portant sur les toitures de la Mairie, Salle des Fêtes, Ecole, Eglise et Bâtiment P1, pour un montant d'environ 99 000 Frs, mais aussi sur la clôture du tennis pour un montant non précisé.

Les déclarations ont été faites en temps utile auprès de notre assureur AGF et une expertise doit être diligentée le 03/02/2000.

### **8 - PROJET DE REFORME DU CADASTRE :**

A propos du devenir de la gestion du cadastre par le service de l'Etat, Mr le Directeur des Services Fiscaux a fait connaître que son administration entend conserver la maîtrise du plan cadastral dans sa totalité et en moderniser les méthodes d'élaboration, de mise à jour et de diffusion. Cependant il n'est pas précisé si les plans cadas-

traux continueront à être mis à la disposition des communes sous leur forme et leur standard actuel. Une question va être adressée en ce sens à Mr le Directeur des Services Fiscaux.

### **9 - AFFAIRE SCOLAIRE : RENTREE 2000/2001 :**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal une lettre du 11 février 2000 émanant de l'Inspecteur d'Académie, relative à la décision de fermeture d'une classe avec suppression d'un poste d'enseignant.

Après une discussion très ouverte, le Conseil Municipal constate que cette décision imposera une classe à 3 niveaux, créant ainsi une situation défavorable au plan pédagogique, soulignée par les enseignants et les parents et avec le risque de voir les parents retirer certains enfants de l'école.

La solution la plus simple et la plus intéressante serait l'inscription des enfants du C.P. de LES MESNEUX à l'école de SACY qui fait partie du regroupement primaire de VILLEDOMMANGE dans le cadre par exemple de l'extension du regroupement de VILLEDOMMANGE au cours primaire de LES MESNEUX

Une autre solution serait celle du regroupement de LES MESNEUX avec les 3 autres Communes du regroupement de VILLEDOMMANGE, mais elle se heurte à des impossibilités techniques de ramassage scolaire (allongement du temps des circuits, 2ème car indispensable refusé par le Département ...).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- prend acte de la proposition de fermeture de la 3ème classe du cours élémentaire,
- considère que la seule solution prenant en compte l'intérêt des enfants et des familles, est l'inscription des enfants du C.P. de LES MESNEUX à l'école de SACY (regroupement primaire de VILLEDOMMANGE) dont l'effectif autoriserait alors le maintien du poste d'enseignant à SACY.
- charge le Maire de faire connaître la position du Conseil Municipal à Mr le Sous Préfet et à Mr l'Inspecteur d'Académie.

### **10 - CORRESPONDANT MILITAIRE :**

Une proposition du Commandant de la Base Aérienne 112 relative à la passation d'une convention entre la Commune et la base aérienne 112. Cette convention aurait pour objet de définir les modalités de mise en place d'un "correspondant air" au sein de la Commune, dont le rôle serait d'informer les jeunes administrés de la Commune sur les modalités de recrutement et de façon plus globale d'être l'interface entre la Commune et la Base 112.

Cette convention conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties sous réserve de notification.

### **11- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2000 :**

Le Budget Primitif 2000. Après en avoir délibéré, le Budget présenté est adopté à l'unanimité (15 Oui). Le Budget Primitif s'établit dont comme suit, tant en dépenses qu'en recettes :

- Fonctionnement	2 029 117 Frs
- Investissement	223 987 Frs

Il a été décidé de reconduire en 2000, les mêmes taux d'impôts locaux qu'en 1999, à savoir :

- Taxe d'habitation	11,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	13,30 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	12,18 %
- Taxe professionnelle	9,60 %

Il a été voté les dépenses d'Investissement suivantes :

- Achat de matériel et de mobilier pour l'école primaire pour 7 000 Frs,
- Achat guirlande lumineuse (2ème paiement) pour 3 900 Frs,
- Achat d'un aspirateur Mairie Ecole pour environ 1 200 Frs,
- Achat d'un lecteur enregistreur Mairie pour environ 3 000 Frs,
- Création d'un point d'éclairage public 2 500 Frs

Les crédits concernant les travaux communaux seront votés au budget supplémentaire en fonction des réponses aux différentes demandes de subvention.

### **12 - ACQUISITION DE PARTS SOCIALES DE LA CAISSE D'EPARGNE :**

La Caisse d'Epargne de Reims, suite à l'ouverture de son capital, a proposé aux collectivités territoriales de participer à la souscription de parts sociales de la Caisse d'Epargne.

Après présentation du projet, le Conseil Municipal a donné son accord par la souscription de 10 parts sociales de la Société Locale d'Epargne de Reims, pour un montant de 1285,66 Frs .

Cette somme a été imputée au Budget Primitif à l'article 261 de la section d'investissement.

### **13 - INDEMNISATION DES BIENS NON ASSURABLES / TEMPETE DU 26/12/99 :**

Le Ministre de l'intérieur a demandé aux services de la Préfecture et des Sous-Préfectures du département de recenser les dégâts, causés par la tempête du 26 Décembre 1999, aux biens non assurables.

Ces dégâts peuvent être indemnisés sur les crédits du chapitre 67-54 du Ministère de l'Intérieur. Pour cela, il est nécessaire de constituer un dossier de demande de subvention comprenant en particulier les devis estimatifs et descriptifs, ainsi qu'une délibération du Conseil Municipal décidant la réalisation des travaux, arrêtant le plan de financement et sollicitant une subvention de l'Etat.

En ce qui concerne notre Commune, les dégâts portent sur :

- **l'éclairage public** pour un montant de 4 250,58 Frs

Les travaux ont été réalisés obligatoirement en urgence par l'entreprise F.M.E à St Brice Courcelles, la facture vient de nous parvenir et sera réglée prochainement.

- **La clôture du terrain de tennis** pour un montant de 5 547,60 Frs selon devis de l'entreprise DEVAUX à Reims, en date du 17 Février 2000. (Travaux non réalisés)

#### 14 - QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ Attribution de subventions :  
150 F aux associations : des Paralysés de France et au Secours Catholique.  
200 F au Comité Départemental de la Prévention Routière qui organise à l'école primaire de Les Mesneux le 09/05/2000 le challenge municipal Inter Pistes.
- ◆ Projet de réforme du cadastre qui impliquerait l'obligation pour les communes de gérer elles-mêmes techniquement et financièrement le suivi des opérations cadastrales. Affaire à suivre.
- ◆ Dissolution du comité des fêtes : la Commune assurera le fonctionnement de la fête patronale, du repas des anciens et du Noël des enfants.
- ◆ Affaires scolaires : Mr le Maire a informé le Conseil Municipal du suivi du dossier concernant la fermeture d'une classe à la rentrée 2000/2001. Les négociations sont toujours en cours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a donné son accord à la majorité des présents pour la conclusion des conventions présentées ci-dessus et a chargé le Maire d'en assurer : la signature, la réalisation des travaux, le financement sur des crédits de fonctionnement et autofinancement, et de solliciter pour certains une subvention de l'Etat.

### La Cantine scolaire des Mesneux



38 enfants un jeudi, sous le regard attentif de Mmes Sylvianne COLTIER et Patricia CHARPENTIER



## Bulletin Municipal d'Information

### Si chacun le voulait..

Il devenu commun, aujourd'hui, de parler de ses droits et des libertés individuelles...

N'oublions pas, cependant, que la vie en communauté est aussi faite de devoirs et d'obligations envers la société et envers autrui. Ce n'est pas toujours chose facile, mais si chaque citoyen voulait faire un effort, combien plus douce nous paraîtrait la vie...!

Aussi, pour le bien-être de tous et la quiétude de chacun, nous semble-t-il bon de rappeler quelques règles élémentaires qui peuvent paraître des contraintes mais qui ne sont, en fait, qu'une question de savoir-vivre et de bon voisinage.

Permettez-nous d'en rappeler quelques unes...

- ◆ **La vitesse dans le village est limitée à 50 km/h...**(Trop d'automobilistes ou motocyclistes auraient tendance à l'oublier! Il en va de la sécurité de nos enfants...)



- ◆ On ne doit pas utiliser les tondeuses à gazon les dimanches et jours fériés...

- ◆ Les chemins ruraux qui bordent les lotissements ne sont pas destinés à y entreposer des matériaux, les tailles de haies ou tontes de gazon...

- ◆ La divagation des chiens dans les rues est interdite et constitue une infraction passible d'une contravention...

- ◆ Les espaces verts n'ont pas vocation de terrain d'entraînement pour VTT ou autres engins (cyclomoteurs, boosters, etc...)

- ◆ Le bruit sur la voie publique après 22 heures, peut être considéré comme tapage nocturne (sonos, moteurs démunis de silencieux, etc...)

- ◆ La benne à ordures est à la disposition des habitants des Mesneux (exclusivement), deux jours par semaine: le lundi et le jeudi (sauf les jours fériés), à partir de 17 heures. Pensez-y, et ne la faites pas déborder. !!

- ◆ Interdiction formelle de déposer des ordures en dehors de la benne.

- ◆ Lorsque le conteneur à verres est plein au point de déborder, évitez de déposer vos verres à côté de celui-ci et informez-en le secrétariat de la Mairie...

Voici, ainsi résumées, quelques règles élémentaires de civisme qu'il est malheureusement nécessaire de rappeler une fois encore. Mais la vie en groupe s'accommode mal de la désinvolture et de l'ignorance de son voisin.

Merci quand même de votre compréhension...

Photos du Dimanche matin 30 Avril et Lundi 1<sup>o</sup> Mai à 19 h 45



Les Mesneux



Mémoires  
du  
20<sup>ème</sup> siècle

Commission Culturelle Municipale

### Plaquette « Mémoires du XX<sup>ème</sup> Siècle »

Les visiteurs de l'exposition photographique ayant réservé la plaquette (en noir et blanc) « Mémoires du XX<sup>ème</sup> Siècle » sont priés de bien vouloir confirmer leur réservation auprès de M. DUPRIEZ (Tel : 03 26 36 23 22) ou de M. BARDOT (Tel : 03 26 36 34 17), accompagnée d'un chèque correspondant au nombre d'exemplaires commandés, établi à l'ordre de *M. Bardot Commission Culturelle Municipale*.

Ils seront informés, par téléphone, de la livraison de leur plaquette qu'ils pourront retirer, dès lors, auprès du secrétariat de la Mairie.

La Commission Culturelle Municipale.

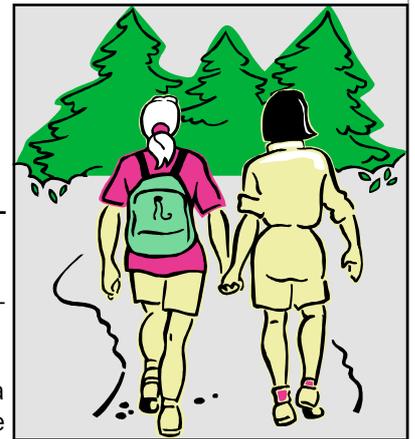
## XXII<sup>ème</sup> Marche des Elus,

le jeudi 1er Juin 2000, à JOUY-les-REIMS.

La Commune de JOUY-les-REIMS organise, cette année, la traditionnelle **Marche des Elus** qui se déroulera le Jeudi 1er Juin 2000.

Plus de quarante communes devraient participer à cette sympathique manifestation qui connaît, d'année en année, un succès sans cesse croissant.

Deux parcours ( 7 et 12 kms) seront proposés aux marcheurs auxquels il sera demandé un droit d'inscription de 10 francs (gratuité pour les enfants de moins de cinq ans).



**Le départ s'effectuera à 9 heures précises, devant la coopérative viticole de JOUY.**

Rappelons que cette randonnée pédestre n'est pas une course et qu'elle doit rester l'occasion pour tous de mieux se connaître et de partager des valeurs communes: l'amour de la nature..!

Il est demandé aux Conseillers Municipaux des MESNEUX, en premier lieu, de faire un effort particulier pour participer à cette **Marche des Elus** à laquelle est invité, également, le plus grand nombre possible de nos concitoyens.

L'année dernière, à SACY, nous n'étions qu'une dizaine, hélas...!

Gageons qu' il en sera autrement cette année... **An 2000 oblige..!**

F.Dupriez

## L'Ecole primaire

Le tilleul de la cour de l'école, témoin du rythme des saisons et des jeux des écoliers, verdit à nouveau et nous rappelle que l'année scolaire approche de son terme...

Cette année encore, de nombreuses activités ont ponctué le travail de nos enfants.

Tout d'abord, le concert donné par l'Orchestre du Conservatoire National de Reims. Nous avons eu la chance de pénétrer les secrets de la composition du « Carnaval des Animaux » de Camille Saint-Saëns. L'orchestre nous a interprété de nombreux extraits de cette œuvre et Gilles Nopres, le chef d'orchestre, a su avec sensibilité montrer aux enfants le lien qui existe entre les animaux et le choix des instruments, rythmes et mélodies. Les enfants ont apprécié ce concert et ont longuement applaudi l'Orchestre de Chambre de Champagne.

Puis, la classe de Cours Moyen 2<sup>ème</sup> année est partie en classe de neige à Valmorel. Les enfants ont eu, lors de ces 10 jours, la chance de pouvoir apprendre les bases du ski alpin (pour d'autres, il s'agissait de confirmer et d'approfondir des techniques acquises précédemment), de découvrir de superbes paysages lors de balades en raquettes, de construire un authentique igloo, de visiter une fromagerie dont la production était le Beaufort (hum, la dégustation ! ...) de connaître le monde des animaux en visitant à Seez le musée de la faune et de la flore, de découvrir la vie au début du XX<sup>ème</sup> siècle dans le Beaufortin, grâce à la découverte du musée des traditions populaires de Moûtiers.



Nous étions logés dans un chalet confortable, avions notre propre car pour toute

(Suite page 10)



## Victimes de la tempête: les illuminations de NOEL..!

Tout avait bien commencé...

De nombreux villageois avaient entrepris, plusieurs jours, voire plusieurs semaines avant Noël, de décorer leur maison avec un soin et un effort particuliers...

Les Mesneux allaient-ils tenter de rivaliser avec le village (devenu célèbre depuis quelques années) de VILLERS-sous-CHATILLON...?

Seuls les plus audacieux pouvaient franchir ce pas...

Toujours est-il que, même la commune des Mesneux avait fait un effort en ce sens, en installant une magnifique guirlande lumineuse à hauteur de l'ancienne Mairie.

Dans le village, grâce à la débrouillardise de M. Georges HUET et le concours de plusieurs dames du pays, la rue de REIMS était particulièrement bien décorée, à l'aide de petits sapins ornés de faveurs et de petits paquets...

Peu avant Noël, plus d'une quarantaine de maisons décorées ou illuminées avaient déjà été répertoriées, beaucoup dans les nouveaux lotissements, fait qu'il faut souligner...!

Et puis survint la tempête de la nuit du 25 au 26 décembre.

Ce déchaînement des éléments, surtout le dimanche matin, entre 8 et 9 heures, restera longtemps gravé dans la mémoire des témoins du jour.

Par bonheur, outre des dégâts matériels importants, nous n'avons eu à déplorer aucune victime, alors que notre région et notre pays tout entier pleuraient de nombreux morts...

Le cœur n'y était plus... La fête était finie...!

L'absence prolongée d'électricité, puis les nombreuses coupures de secteur, alliées à un sentiment profond de solidarité au regard des nombreuses familles qui avaient tout perdu dans la tourmente, firent s'achever prématurément les illuminations de cette fin d'année 1999.

Dès lors, il n'était plus question de concours, ni de palmarès...

Les plaies laissées par la « tempête du siècle » sont maintenant pratiquement guéries. Seules subsistent quelques images apocalyptiques mais avant tout, il reste gravé dans la mémoire collective un sentiment de grande, très grande solidarité humaine...

Personne ne l'oubliera...

F.Dupriez

## Petites annonces

- ◆ Cherche personne pour garder 2 enfants 4 et 6 ans le samedi après-midi à partir de septembre 2000.S'adresser à Mme DOUAY : 1, place Charles Lebourcq Les Mesneux – Tel : 03 26 50 27 58
- ◆ Troupe d'amateurs (le Petit Théâtre de Mireille de Bezannes) recherche hommes avec ou sans expérience théâtrale. Prendre contact auprès d'Annick Bardot au 03 26 36 34 17.



# I. S. M.

## Informatique pour particuliers

Conseil, Vente, Devis.  
Machines complètes, Pièces détachées.  
Occasion, reprise, remise à niveau de machines anciennes.

**Sylvain Desjardin** gérant  
19 rue des moyères 51370 LES MESNEUX  
Tel/Fax: 03.26.82.39.96- Siret 423.095.835.00017

**Attention:** horaires d'ouverture déterminés à la semaine, consultables sur répondeur.





la durée du séjour. Les deux animateurs qui nous accompagnaient étaient compétents et à l'écoute des enfants et l'encadrement sympathique et efficace. Toutes les activités sportives étaient encadrées par deux moniteurs d'E.S.F. Quant au temps, alors qu'aux Mesneux, pluie, froid et vent sévissaient, nous étions au soleil, en tee-shirt avec une neige idéale ! De quoi revenir avec des souvenirs mémorables.



Vendredi 31 mars 2000, nous sommes allés à Paris, à la Cité des Sciences de la Villette et à l'Assemblée Nationale. Les CP – CE<sup>1</sup>, et CE<sup>2</sup> - CM<sup>1</sup> ont eu la possibilité d'aller à la Cité des Sciences où ils ont pu faire de nombreuses expériences dans des domaines très divers (eau, fourmis, électricité, sécurité routière...).

Les CM<sup>2</sup> sont allés le matin, à l'Assemblée Nationale, suite logique de leur participation à l'opération du « Parlement des Enfants ». Ils ont pu découvrir ainsi le Palais Bourbon, passer dans de nombreuses salles telles la salle des pas perdus, la salle des quatre colonnes, le salon des ministres...



Ce qui les a le plus marqué, ce sont la Bibliothèque et l'Hémicycle. La Bibliothèque contenait plus de 70 000 livres (dans le sous-sol de l'Assemblée, il y a encore 130 000 livres stockés).

Quant à l'Hémicycle (construit entre 1829 et 1832) c'était impressionnant. Nous nous sommes assis dans la galerie réservée au public et nous avons pu ainsi écouter toutes les explications que nous a données l'appareteur tout au long de notre visite. Enfin, celui-ci a montré à notre "député-junior", Gabriel Bertoliatti, le siège qu'il occupera le 27 mai 2000, lors de la Journée du Parlement des Enfants, où 577 élèves de CM<sup>2</sup>, députés-juniors, représentant chacun une circonscription électorale de la France se réuniront. Cette journée sera retransmise sur FR 3. Avis aux amateurs !



Tout autre domaine abordé cette fois-ci par les élèves de la classe de CE<sup>2</sup>-CM<sup>1</sup> qui sont allés à la Mairie de Bezannes pour découvrir une exposition réalisée par la commission de l'environnement dans le cadre des "Journées mondiales de l'eau".

De nombreux sujets étaient abordés : le nettoyage de la Muire, la découverte de la Vesle, le rôle de la végétation au bord des cours d'eau, la protection de l'eau de l'Antiquité à nos jours et enfin le cycle de l'eau.

Après une présentation rapide de l'exposition, les élèves ont répondu à un questionnaire puis se sont rendus à la source de la

Muire où ils ont pu observer les canards (qui sont revenus depuis que la Muire a été nettoyée).

Sortie réussie grâce au beau temps (les enfants y sont allés à pied) et grâce à l'accueil chaleureux de la Mairie de Bezannes. Merci aux mamans qui nous ont accompagnées et au Maire de Bezannes qui nous a fait parvenir des photos souvenirs de cette journée.

Autre lieu, autre exposition, les enfants de l'école ont visité l'exposition "100 ans aux Mesneux" et ont découvert avec étonnement l'évolution du village, les photos, cartes postales, documents exposés. Ils se sont amusés à retrouver sur les anciennes photos d'école le visage des parents, grands-parents, oncles...

Quant aux petits, la classe de CP-CE<sup>1</sup> est allée rendre visite à leurs correspondants de l'école de Loivre. Cette visite faisait suite à une correspondance régulière depuis le début de l'année scolaire. Ils y sont allés l'après-midi du jeudi 6

avril. Ils ont été accueillis par leurs petits camarades.

Des chants, des devinettes, des jeux ont animé cette après-midi. Un goûter a clôturé cette rencontre. Les enfants sont partis très contents de cette rencontre. Au mois de juin, les élèves de la classe de Loivre viendront à leur tour rencontrer les petits Mesneusiens lors d'une après-midi récréative.

Au mois de mai, les élèves de CM<sup>2</sup> vont passer une journée complète au collège de Gueux afin de le visiter avant leur rentrée en 6<sup>ème</sup>. Ils y suivront des cours tout au long de la journée, déjeuneront à la cantine et connaîtront ainsi le fonctionnement du collège.

Comme chaque année aussi, ils passeront des épreuves de Sécurité Routière, encadrés par les gendarmes de Gueux.

Enfin, ils rencontreront au collège les élèves de 6<sup>ème</sup> de Mme Froment, professeur de français, pour la 2<sup>ème</sup> partie du "Défi-lecture" qui, cette fois-ci, se fera sur 2 livres : "L'œil du loup" de Daniel Pennac et "Les 3 crimes d'Anubis" de Didier Convard.

Le lundi 5 juin 2000, les "Ecoles qui chantent" termineront cette année scolaire en fanfare puisque nous recevrons plus de 120 enfants de diverses écoles (Sacy, Ecueil, Bezannes et 3 CP de Tinqueux) pour une rencontre où de nombreux chants seront interprétés par les enfants.

Enfin, fin juin aura lieu le Challenge d'athlétisme réunissant les écoles d'Ecueil, Sacy, Villedommange, Les Mesneux pour des épreuves de course de longue durée, course de vitesse, course de haies, pentabond, lancer de poids. Une journée sportive avec pique-nique et remise de médailles pour les champions.

Une année scolaire bien remplie, avec des programmes variés qui auront permis aux élèves d'avoir une approche différente de domaines artistique, sportif, écologique et de citoyenneté.

Malheureusement, l'année prochaine verra la fermeture d'une classe aux Mesneux par manque d'effectifs.

Rendez-vous cependant au mois de septembre pour une nouvelle année qui sera aussi fructueuse et formative que celle qui s'achève.

C. Moret.

## Exposition - Mémoires du XXème Siècle-



Du 25 mars au 8 avril 2000, s'est déroulée dans la salle du conseil municipal des MESNEUX, l'exposition photographique intitulée « Mémoires du XXème Siècle ».

Préparée durant plus d'une année par la Commission Culturelle Municipale, cette exposition peut être qualifiée de succès, puisqu'elle a reçu 527 visiteurs, y compris les élèves de deux classes de l'école primaire communale. Nombreux furent aussi les anciens du village dont certains avaient généreusement prêté photos et documents originaux pour alimenter les thèmes développés lors de cette exposition.

Tous montrèrent un intérêt certain quant aux photos exposées, notamment en ce qui concerne la présentation et la qualité du travail fourni.

L'inauguration eut lieu le samedi 25 mars, devant une assemblée attentive et intéressée, après que M. le Maire ait présenté, les acteurs de cette réussite culturelle.

Celle-ci est avant tout le fruit d'un travail d'équipe. Une équipe qui s'est voulue soudée et volontaire. Elle est aussi la conséquence d'une large participation de la population, surtout celle de certains anciens du village qui ont vu, au travers cette exposition, une possibilité de sauvegarder la mémoire collective de notre commune.

Le « devoir de mémoire » dont on parle si aisément ces temps-ci semble avoir été respecté et il faut avoir vu l'intérêt marqué par les élèves de Madame MORET pour en être convaincu.

Là réside notre plus grande satisfaction.

Et puis... Que dire de l'émotion de certains devant des photos d'élèves, récentes ou plus anciennes, qui n'étaient pas sans rappeler à quelques uns, qui, un enfant maintenant parent, là un aïeul, ou qui encore, certains êtres chers aujourd'hui disparus...

L'émotion n'était pas feinte et les souvenirs évoqués, le temps d'une visite, ne peuvent que conforter les organisateurs dans la détermination et la persévérance dont ils ont fait preuve, au-delà de toute autre considération.

Puisse cette expérience inciter les générations futures à préserver notre patrimoine commun et sauvegarder, dans le temps, la mémoire de notre village...

F. Dupriez

## Fête Patronale

20 - 21 - 22 Mai 2000

Cette année exceptionnellement en raison de l'absence (*que nous espérons provisoire*) de Comité des Fêtes, la Municipalité vous propose pour notre Fête Patronale le programme suivant :

### Samedi 20 mai 2000

**G** Ouverture de la Fête à 21 h avec bal sur la place du village jusqu'à 2 h

### Dimanche 21 mai 2000

**S** Ouverture à 15 h 30 avec animation par les enfants du village

😊 Pause à 20 h

**H** Feu d'artifice à 22 h 30 avec poursuite des festivités jusqu'à 24 h

### Lundi 22 mai 2000

**G** Jeux et apéritif de 18 h à 19 h

## Concert en l'église

des Mesneux

Le jeudi 15 juin à 20 h 30

Comme les années précédentes le concert sera donné par les élèves du Conservatoire National de la ville de Reims.

Le programme sera distribué ultérieurement dans vos boîtes aux lettres .

Pensez à réserver vos places auprès de la secrétaire de Mairie.

## Horaires des Messes

- ◆ Samedi 13 Mai 18h30 : Bezannes (avec célébration de baptêmes de jeunes)
- ◆ Dimanche 14 Mai 11h : Tinquieux
- ◆ Samedi 20 Mai : Pas de messe
- ◆ Dimanche 21 Mai 9h45 : Les Mesneux (Fête patronale)
- ◆ Dimanche 21 Mai 11h : Tinquieux (Profession de Foi)
- ◆ Samedi 27 Mai : Pas de messe
- ◆ Dimanche 28 Mai 9h45 : Bezannes (Fête patronale)
- ◆ Dimanche 28 Mai 11h : Tinquieux (Profession de Foi)



*À 2 mn de  
votre village...*  
**Boulangerie Artisanale**

« Banette, »

Ouvert de 6 h 30 à 13 heures

Et de 16 heures à 20 heures

Tous les jours sauf le MARDI

J-L. DELVILLE

16, rue de l'ancien Château

51430 Bezannes - Tel : 03 26 36 20 96

Une équipe de professionnels !

Pour vous satisfaire, et vous apporter une gamme étendue de produits.

*Banette,*

*Boulangier pour le meilleur des pains.*